

Circonscription de PAU SUD



Pau, le 26 août 2016

L'Inspecteur de l'Education Nationale
à
Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres des RASED
Madame et Messieurs les enseignants référents

Rentrée scolaire 2016/2017

Cette rentrée est la quatrième marquée par l'actuel projet de refondation de l'Ecole de la République. La circulaire de rentrée 2016 veut mobiliser tous les acteurs de l'école pour notamment parachever ce projet de refondation en renforçant la transmission des valeurs de la République par le développement d'une « aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Pour accomplir cette mission, l'École bénéficie de l'appui et de l'engagement des collectivités territoriales, des associations complémentaires de l'École et des citoyens, à travers la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

L'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des cycles d'enseignement et des nouveaux programmes nécessite la construction, par les équipes pédagogiques, de **nouveaux emplois du temps** pour reconsidérer l'équilibre journalier, hebdomadaire et périodique entre les différents domaines d'enseignement, tirer profit des opportunités offertes par la cinquième matinée, afin que l'organisation du temps et des activités pédagogiques puisse profiter pleinement aux apprentissages des élèves. Le pilotage pédagogique des nouveaux rythmes scolaires conduit à l'échelle académique et départementale favorise ces évolutions et s'appuie sur les ressources au niveau national qu'il contribue également à enrichir. La complémentarité entre activités scolaires et périscolaires est promue et s'appuie sur les projets éducatifs territoriaux désormais généralisés.

Le texte réaffirme :

- **Une nécessaire cohérence globale de l'école au collège :** entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, réforme du collège. Ces changements – dont la mise en œuvre mobilise toute la communauté éducative – s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages, et notamment des fondamentaux. Les exigences pédagogiques inhérentes que sont le travail d'équipe, la considération de l'élève dans l'ensemble d'un parcours entraînent par conséquent une individualisation plus accentuée des cursus. Des pistes concrètes pour mettre en œuvre les nouveaux programmes, des outils scientifiques et didactiques, des vidéos de situations de classe et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages, sont ainsi proposés. Ces ressources, qui seront progressivement enrichies, sont d'ores et déjà [téléchargeables sur Éduscol](#).
- **Un nouveau regard sur les apprentissages : la notion de parcours et la notion de cycle :** la réforme de l'école et du collège institue une logique curriculaire (cf : document joint). Cycle d'enseignement commun à l'école et au collège (CM1, CM2 et sixième), le **cycle 3** constitue, au sein de la nouvelle organisation de la scolarité obligatoire, un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative entre l'école et le collège et favoriser la continuité des apprentissages. Le programme curriculaire de ce nouveau cycle permettra

aux élèves de découvrir puis de réinvestir chaque notion et de construire à leur rythme les apprentissages et les compétences visés, dans un parcours cohérent d'appropriation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. 4 parcours sont à mettre en œuvre de l'école élémentaire à la classe de terminale : **le parcours citoyen** qui porte sur les valeurs de la République et l'apprentissage de la citoyenneté, **le parcours d'éducation artistique et culturel** qui articule connaissances, pratiques et rencontres artistiques, **le parcours avenir** pour aider chaque élève à construire son parcours d'information, d'orientation de découverte du monde, **le parcours éducatif de santé**.

Le **cycle 2**, qui couvre désormais la période du CP au CE2, offre la durée et la cohérence nécessaires pour proposer des apprentissages progressifs et exigeants tout en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves. Ceux-ci y apprennent à réaliser les activités scolaires fondamentales qu'ils retrouveront ensuite tout au long de leur scolarité (résoudre un problème, lire et comprendre un document, rédiger un texte, créer ou concevoir un objet, etc.). La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, y constitue l'objet d'apprentissage central, dans tous les enseignements. Comme l'an dernier, une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.

Lorsque les élèves rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, une aide leur est apportée par les enseignants. Pour certains élèves, cet accompagnement pédagogique peut ne pas suffire. Le travail spécifique des personnels des Rased, enseignants spécialisés et psychologues scolaires, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. L'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles et le pilotage de l'action du Rased sont précisés dans la [circulaire n°2014-107 du 18 août 2014](#).

- **Une coopération plus large et plus approfondie entre les enseignants des premier et second degrés.** Pour cela, l'identification d'objets communs de travail permettra de bâtir une expertise pédagogique et didactique partagée. Les [conseils école-collège](#) ont amorcé ce mouvement, en s'attachant à construire des diagnostics concertés, à formaliser les progressions des apprentissages d'un niveau à l'autre et à définir les conditions d'un meilleur suivi du parcours des élèves de l'école au collège ; coordonnateurs de l'élaboration du projet d'école, les directeurs d'école sont naturellement amenés à prendre toute leur place dans cette instance. Pour aller plus loin, dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur. Cet aménagement du fonctionnement des instances pédagogiques des écoles et des collèges, en favorisant les échanges de pratiques inter-degrés, permettra d'apporter une réponse efficace à l'enjeu qui réunit tous ces acteurs : anticiper et prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages pour faciliter la réussite de tous. Dans chaque académie, un groupe d'appui au déploiement du cycle 3 sera mis en place.
- **L'évaluation des élèves comme problématique centrale**
L'évaluation doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Les nouvelles préconisations relatives à l'évaluation des élèves visent ainsi à améliorer l'efficacité des apprentissages. La maîtrise progressive des compétences déclinées par le socle commun s'évalue désormais en cohérence avec les nouveaux programmes d'enseignement, permettant une seule et même évaluation des acquis. Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié, en fin de cycle, selon **une échelle de référence comportant quatre échelons** (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise). Les attendus de fin de cycle étant précisés dans les programmes, les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles disposent de repères pour mesurer leur acquisition. Les professeurs disposeront en outre d'une banque d'outils d'évaluation leur permettant, pour certaines compétences, d'objectiver le positionnement des élèves sur l'échelle de référence en fin de cycle. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Elles constituent un objet de travail essentiel pour les

conseils de cycle, à l'école primaire, ou pour le conseil pédagogique, au collège. Pour ce dernier, le positionnement de l'élève peut se faire à travers la notation ou d'autres formes d'évaluation, dès lors que sont clairement explicités les points acquis et ceux restant à consolider avant l'évaluation de fin de cycle.

Pour améliorer la continuité des apprentissages, à l'intérieur de chaque cycle de la scolarité obligatoire puis entre le collège et le lycée, mais aussi en cas de changement d'école ou d'établissement scolaire, un **livret scolaire de la scolarité obligatoire** est créé pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Ce livret scolaire, qui intègre l'ensemble des formes d'évaluation des connaissances et des compétences, comprend des bilans périodiques, qui se substitueront aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges. En outre, ce livret comprendra, à chaque fin de cycle, des bilans de fin de cycle et les attestations obtenues par l'élève à l'école ou au collège. Ce livret scolaire revêtira une forme numérique, avec l'application nationale **Livret scolaire unique numérique (LSUN)**, qui permettra, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège.

- **La généralisation des usages pédagogiques du numérique :**

Poursuite des formations à l'usage de l'espace numérique de travail ALIENOR.

Avec l'appui du Programme d'investissements d'avenir, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met, dès la rentrée scolaire 2016, des [ressources numériques pédagogiques](#) couvrant l'ensemble du programme des cycles 3 et 4 à la disposition gratuite des enseignants et des élèves des écoles et des collèges. Ces banques de ressources offriront des contenus nombreux et variés ainsi que des services numériques complémentaires des manuels scolaires. Elles permettront aux enseignants de développer les usages du numérique avec leurs élèves. Parallèlement, le [portail Éduthèque](#) continue à développer pour tous les enseignants des premier et second degrés une offre en accès gratuit de milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. Enfin, il est créé un grand **portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'École**, qui proposera, à la rentrée 2016, la découverte, le choix et la diffusion des ressources numériques pédagogiques des éditeurs, des distributeurs et des enseignants. L'usage encouragé du [réseau social Viaeduc](#) permettra aux enseignants de partager entre eux leurs pratiques et les ressources pédagogiques numériques utilisées en classe. **Les compétences numériques** seront désormais évaluées dans le cadre d'un **nouveau référentiel**, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i.

Une école accueillante et bienveillante : la fluidité du parcours de l'élève

En début d'année, l'identification des besoins des élèves nécessite une analyse approfondie des résultats des évaluations de rentrée, (des exemplaires d'évaluations nationales sont toujours à disposition), doublée d'une observation fine, en classe, des stratégies et des procédures utilisées par les enfants. Les membres des RASED se rendront disponibles pour aider à mener cette tâche. Vous voudrez bien vous référer à la note définissant le fonctionnement du RASED de Pau Sud.

Les parcours les plus individualisés possibles devront permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs fixés en n'ayant recours au maintien que lorsque la situation le nécessite vraiment. Toutes les adaptations devront être envisagées (accueil personnalisé, décrochage scolaire, travail par compétences, articulation avec les soins, soutien du RASED) avant d'arriver à cette éventualité dont la réussite devra être certaine. Dès lors que les difficultés d'un élève persistent, qu'une attention durable et particulière lui est apportée, il convient de mettre en place un outil de convergence et de cohérence des aides apportées à cet élève (PPRE, accompagnement CP ASH)). Réf : animations pédagogiques 2015/2016. Vous trouverez des ressources spécifiques sur le site de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme <http://www.anlci.gouv.fr/>. Les documents « Ressources pour faire la classe » du site Eduscol constituent des repères précieux du point de vue didactique et pédagogique pour mettre en œuvre des apprentissages efficaces. Ils pourront être approfondis lors des animations pédagogiques.

La lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme est une priorité. Dans le premier degré, des absences perlées constituent régulièrement les signes précurseurs à un absentéisme qui s'installe dès la 6^{ème}. La circulaire n° 2011-0018 du 31 janvier 2011-DGESCO B3-3 fixe le cadre du suivi de l'absentéisme scolaire.

En outre, les différentes préoccupations concernant la protection de l'enfance peuvent trouver des réponses sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale : <http://web.ac-bordeaux.fr/dsden64/index.php?id=377#c1663>.

Une école accueillante et bienveillante : impulser un climat scolaire apaisé

Un [climat scolaire serein](#), garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans l'exercice de leurs missions. Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui.

La coéducation joue un rôle essentiel pour instaurer un climat propice à la réussite de chaque élève. Pour renforcer les relations entre l'École et les parents, **les espaces parents sont développés et les malettes des parents généralisées** pour être proposées aux équipes volontaires. Un guide méthodologique des espaces parents est mis à disposition des directeurs d'école, des IEN de circonscription et des chefs d'établissement. Il propose des éléments clefs pour asseoir une relation avec les parents, des ressources et des illustrations afin d'aider à faire des espaces parents un élément moteur de la mise en réussite de la coéducation. Une plaquette d'information à destination des parents est articulée à ce guide. Les malettes des parents CP et sixième sont diffusées dans les écoles et les établissements scolaires. Un site Mallette des parents, conçu avec l'appui de l'Onisep, sera accessible dès la rentrée. Il permettra notamment d'accéder aux ressources des malettes existantes ainsi qu'à de nouvelles ressources à destination des équipes pour renforcer la coopération entre l'École et les parents, de la maternelle au lycée. Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, **les représentants des parents d'élèves sont associés à l'élaboration et au suivi des projets éducatifs territoriaux**. Il est essentiel de renforcer le dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires. Des outils spécifiques sont accessibles en ligne et seront prochainement enrichis sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>.

La mission des équipes académiques « climat scolaire » est centrale. À partir d'un diagnostic précis, la mise à disposition d'un logiciel national pour la réalisation d'enquêtes locales de climat scolaire doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives, de construire leurs stratégies visant la réussite et l'épanouissement des élèves.

Les partenariats locaux avec les collectivités territoriales et le tissu associatif, ainsi que la coopération avec les forces de police, de gendarmerie et de justice ont pour objectif d'assurer la sécurité des établissements scolaires. Le [plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs \(PPMS\)](#), dont chaque école ou établissement doit se doter, est un outil central pour assurer cette sécurité, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale, face à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, ou à des situations d'urgence particulières (attentat/intrusion). Les travaux de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement constituent une ressource intéressante.

Mais, au-delà des réponses nécessaires aux situations d'urgence et de crise, c'est bien [une démarche de prévention](#) qui doit présider à l'action des équipes. Ainsi, s'agissant du PPMS, la dimension éducative (information aux parents, sensibilisation aux risques majeurs des élèves de l'école primaire au lycée) est une composante essentielle de ce dispositif. Les élèves peuvent ainsi, dès le primaire, développer une [culture de la prévention du risque](#) en prenant progressivement conscience et connaissance de leur environnement et en adoptant les comportements les plus adaptés à leur bien-être et celui de leurs camarades. Poursuivant les mêmes finalités, les classes des [cadets de la sécurité civile](#), qui ont fait l'objet d'une expérimentation en

2015-2016, seront déployées à raison d'au moins une par département lors de l'année 2016-2017.

Dans le même esprit, les équipes mobiles de sécurité peuvent être mobilisées pour la prévention des crises, la réalisation des diagnostics de sécurité, la protection du cadre scolaire. Dans certains établissements, la présence d'assistants de prévention et de sécurité vient prolonger leur action.

La promotion d'une école inclusive pour mieux scolariser les élèves en situation de handicap est poursuivie.

La loi du 11 février 2005 affirme le droit des élèves porteurs de handicap à la scolarisation; le système éducatif étant le garant de la continuité du parcours de formation. Pour parvenir à une amélioration de cette scolarisation, il convient d'apporter aux enseignants non spécialisés l'aide et l'appui de proximité nécessaires (GEVASCO 1^{ère} demande ou renouvellement). Les enseignants référents sont vos interlocuteurs privilégiés pour finaliser au mieux les projets personnalisés de scolarisation. L'évaluation des besoins et les modalités d'accueil de l'élève nécessitent l'expertise, notamment, des personnels de santé. Les enseignants référents présenteront les modalités de fonctionnement lors des réunions de Directeurs.

Enseignant référent	Secteur de collège
BOUE BIGNE Pascal tél. 05 59 61 23 10 / 06 32 86 91 56	Nay/Pontacq
CHAUVELIN CHRISTINE tél. 06 32 88 19 26	Bizanos

Des repères pour l'année scolaire 2016/2017

1. La rentrée des enseignants :

La deuxième journée de pré-rentrée devient une journée de formation sous forme de deux mercredis après-midi.

Demi-journées communes avec le collège pour le cycle 3. (Avant toussaint / Après toussaint).

L'organisation de l'aide aux élèves en difficultés doit être présentée en réunion de parents.

Elle s'appuie toujours sur l'articulation entre différents dispositifs : différenciation en classe, aide personnalisée, aide spécialisée et stages de remise à niveau.

Le projet de secteur :

Il appartient à chaque secteur de collège de présenter des axes de travail, des organisations ou des dispositifs particuliers.

Les projets sont élaborés à partir des résultats des élèves, des bilans des projets d'école et d'établissement ; la formalisation est attendue pour la fin du premier trimestre. Suivra l'élaboration du projet d'école à partir de janvier 2017.

2. Dates des vacances scolaires :

-vacances de Toussaint du jeudi 20 octobre inclus au mercredi 2 novembre 2016 inclus

-vacances de Noël du vendredi 16 décembre fin des cours au lundi 2 janvier 2017 inclus

-vacances d'hiver du vendredi 17 février fin des cours au vendredi 3 mars inclus

-vacances de printemps du vendredi 14 avril fin des cours au lundi 1^{er} mai inclus

-pont le 26 mai et fin des cours ; vacances d'été le vendredi 7 juillet fin des cours.

3. Réunions des directeurs :

Ecoles du secteur Nay	Lieu : Ecole maternelle Nay	Jeudi 8/09/2016 à 17h
Ecoles des secteurs Bizanos et Pontacq	Lieu : Marie d'Espoey	Vendredi 9/09/2016 à 17h

4. Organisation de la circonscription :

Secrétariat	Anne Marie TESTE : 05 59 82 22 41	ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr
Inspecteur de l'Education nationale	Daniel BORDENAVE ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr	
Conseillères Pédagogiques	Denise TIRET CANDELE denise.tiret-candele@ac-bordeaux.fr	⇒ Formation des PES ⇒ Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles ⇒ Evaluations ⇒ Dispositifs d'aides (PPRE, APC, (Aide personnalisée), stages de remise à niveau) ⇒ Liaisons maternelle/CP ; écoles/collèges
	Evelyne BRAY evelyne.bray@ac-bordeaux.fr	⇒ Formation des PES ⇒ Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles ⇒ Projets pluridisciplinaires ⇒ Education Physique et Sportive ⇒ Sorties scolaires, agréments, sécurité, règlement intérieur
Animateur TICE	François DELODE atice.pausud@ac-bordeaux.fr	⇒ Base Elèves ⇒ Evaluations nationales ⇒ Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles dans le développement des usages numériques
Langues vivantes étrangères	Christelle GRUSSAUTE christelle.grussaute@ac-bordeaux.fr	⇒ Formation des PE ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles ⇒ Projets pluridisciplinaires
Langue régionale (occitan)	Marie-Hélène OUSTALE Marie-Helene.Oustale@ac-bordeaux.fr	
Education musicale	Marie Hélène LARRICQ Marie-Helene.Larricq@ac-bordeaux.fr	
Arts visuels	Christian DAVID Chistian.david@ac-bordeaux.fr	

Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'écoles

Une note de service décrit les modalités des élections des parents d'élèves aux conseils d'écoles dont la date est prévue **le vendredi 7 octobre 2016**. La procédure de saisie des données est identique à celle de la campagne 2016.

Formation des enseignants et travail d'équipe

- Réflexion d'équipe sur l'emploi du temps.
- Le plan d'animation pédagogique vous sera communiqué dans les prochains jours.
- Le déploiement de la formation à distance organisé par le ministère de l'éducation nationale à partir du dispositif M@gistère se développe.
- Le plan départemental de formation en ligne propose quelques stages.

Les formations et les journées départementales:

- Conférences ministérielles: (2 mercredis après-midi par enseignant).
- Langues vivantes : formation continue ou renforcée proposée par Ch. GRUSSAUTE et par le CDDP, en équipe départementale. (journée des langues).
- Langue régionale : formation continue et renforcée.
- Education musicale : une pratique fréquente du chant, coordination des projets et ressources locales ; travail proposé par MH LARRICQ et le CDDP, en équipe départementale (journée histoire des arts).
- Arts visuels et histoire des arts : activités proposées par Christian DAVID ainsi que par le CDDP, en équipe départementale. (journée histoire des arts).
- Développement d'un ENT. Appropriation du Livret scolaire numérique.

Inspections

Les modalités d'inspection des maîtres sont centrées sur l'évaluation des acquis des élèves. Par conséquent, la manière dont sont garanties la continuité et la cohérence des apprentissages dans le cycle et dans l'école est à interroger de manière collective. Pour cette raison, l'acte d'inspection individuelle est à élargir à la mise en œuvre d'actions prioritaires du Projet d'Ecole. Au moment de l'inspection d'un enseignant ou d'une équipe d'enseignants, un examen de la situation de l'école sera réalisé en conseil de maîtres. Les inspections débuteront la dernière semaine de septembre. Les enseignants concernés seront avertis de la semaine où se déroulera l'inspection.

Tableau de bord école

Le tableau de bord de l'école, constitué des différentes pièces de la notice école, sera régulièrement mis à jour et tenu à la disposition de l'inspecteur de l'Education nationale.

Observations générales

- Dans les écoles, le service de surveillance doit être organisé et faire l'objet d'un affichage sous forme d'un tableau de service. Je vous invite à être très vigilants sur le respect des horaires : d'arrivée des enseignants, d'entrée et de sortie des classes et sur la surveillance des élèves dans tous les espaces de l'école. Rappel : Toute installation dangereuse ou défectueuse, toute situation susceptible de générer un risque professionnel, doit faire l'objet d'un signalement dans le registre de santé et sécurité au travail. Le futur registre en ligne enclenchera automatiquement une procédure. En cette période de rentrée, je vous recommande d'actualiser le PPMS et de retourner le document à l'IEN.
- Toute absence, quelle qu'en soit la durée, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au moyen du formulaire spécifique, accompagné des pièces justificatives (convocation, rendez-vous non déplaçable...). Le courrier doit parvenir au secrétariat dans un délai permettant le traitement de la demande et la réception de la réponse. Seules, les situations urgentes (maladie, accident, situation familiale grave...) sont régularisées a posteriori sur présentation des documents.
- Il est recommandé en cas d'incident du fait d'un parent, d'un élève ou de toute autre personne de bien vouloir le porter, par courrier, à la connaissance de l'IEN.

Je remercie par avance les directrices et les directeurs de veiller à la diffusion de cette note à tous les enseignants.

Je réitère mon souhait de travailler en collaboration avec les équipes pour œuvrer ensemble à la réussite de vos projets.

Très bonne année scolaire à tous.

L'Inspecteur de l'Education Nationale,
Daniel Bordenave